

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 MAI 2017

Délibération n° D-2017-151

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 16/05/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 29/05/2017

Prestations d'action sociale en faveur du personnel municipal -
Conclusion de partenariats avec des établissements de
restauration collective

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Mme Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Monique JOHNSON.

Direction Ressources Humaines

Prestations d'action sociale en faveur du personnel municipal - Conclusion de partenariats avec des établissements de restauration collective

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 7 décembre 2009, la Ville de Niort a mis en place un dispositif d'aide au repas en faveur de ses agents au travers de l'octroi d'une subvention RIA.

Consciente que près de 245 agents (hors personnel des écoles) travaillent sur des sites éloignés du RIA, la Ville de Niort a également souhaité conclure des partenariats avec des établissements de restauration collective afin que ces agents puissent bénéficier d'une participation d'un même montant que la participation RIA lors de leur éventuelle prise de repas dans des établissements de ce type se situant à proximité de leur lieu de travail.

La circulaire du 16 mars 2017 a précisé l'indice brut, applicable à compter du 1er avril 2017, pour 2018 et pour 2019, constituant le plafond pour le versement de la prestation interministérielle d'action sociale à réglementation commune relative à la restauration du personnel.

Ainsi, l'indice brut de référence pour l'attribution de la prestation repas est porté à :

- IB 559 / IM 474 à compter du 1er avril 2017 ;
- IB 563 / IM 477 pour l'année 2018, à compter du 1er janvier 2018 ;
- IB 567 / IM 480 pour l'année 2019, à compter du 1er janvier 2019.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les nouveaux indices bruts applicables à compter du 1er avril 2017, pour 2018 et pour 2019 pour la prestation interministérielle d'action sociale à réglementation commune relative à la restauration du personnel.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE